

Lettre ouverte à François Cuillandre Maire de Brest

Monsieur le Maire,

Voici notre réponse point par point à l'interview que vous avez donné au télégramme, Article paru le 12.03.2016 :

« On n'a pas la même vision de la vie démocratique. »

C'est le moins qu'on puisse dire Monsieur Cuillandre, nous faisons le même constat que vous et c'est affligeant, pitoyable comme vous aimez dire. Parce que vous êtes un politicien déconnecté des réalités dans votre tour d'ivoire et nous des êtres humains confrontés à ces réalités, la ligne de démarcation, elle se trouve là. Vous pratiquez la langue de bois, nous la dénonçons.

« Ce qui s'est passé n'est pas bon signe. »

Effectivement quand le dernier recours est d'interrompre un conseil municipal pour se faire entendre, ce n'est pas bon signe pour la démocratie.

« Ces gens manquent de courage. »

Ben voyons de courage pourquoi ? Il nous semble justement que c'est sur votre manque de courage politique que nous vous avons interpellé jeudi dernier (conseil municipal du 11 mars) et c'est tout ce que vous trouvez à redire « c'est celui qui dit qui est » ?!

« Ils arrivent masqués. »

Permettez nous de sourire, deux nez rouges pour les clowns. Regardez donc l'article dans Ouest-France du 11 mars, nous sommes tous à visage découvert.

« Ils se permettent de faire référence à des lois. »

Quelle audace effectivement !

« Il refuse l'État de droit. »

Qu'en savez-vous ?

« Ce n'est pas tolérable. »

Tolérance zéro dans une démocratie ?? « on n'a pas la même vision de la vie démocratique »...

« Avant, au moins, les groupuscules avaient des représentants désignés, connus, officiels, on pouvait parler. »

« Avant » ? Quand ?

Ce n'est pas bon de vivre dans le passé Monsieur Cuillandre. La société évolue. Aujourd'hui les personnes s'expriment en dehors des urnes et sans étiquette politique.

C'est sûr, ça vous complique la vie pour désigner des coupables.

« On pouvait parler, ils refusent le dialogue, leur seul moyen d'action c'est l'injure. »

« Vous faites honte à Jaurès » est-ce une injure ou un constat ?

Qui refuse le dialogue ?

Nous vous rappelons que nous étions devant la mairie le 24 février et à l'intérieur de celle-ci le 7 mars pour vous rencontrer. Peut-être ne nous avez-vous pas vus ou entendus ? Mais si pourtant puisque vous avez envoyé la police pour nous déloger !

« Et s'ils veulent continuer à faire monter le Front National, qu'ils continuent comme cela. »

Allons-y, sortons l'épouvantail ! Démagogie et populisme obligent, très utile pour cacher l'absence d'argument de fond, mais pas très original.

Laisseriez-vous entendre que pour empêcher le FN de monter il faut appliquer sa politique et ainsi bafouer les droits de l'homme en maintenant délibérément des personnes à la rue dans votre ville ?

« Je crois que ce n'est pas leur problème. Les personnes qu'ils disent soutenir sont manipulées. La seule cause qu'ils veulent défendre c'est la leur. »

En trois phrases vous analysez et jugez notre mouvement sans que vous n'ayez jamais daigné nous rencontrer.

Vous franchissez là un pas. Vous êtes dans l'accusation.

À votre avis « Docteur » est-ce de la diffamation ou de l'injure ?

« Je n'ai jamais refusé de discuter avec quelqu'un. »

Ce n'est pas faux, nous n'avons jamais eu de refus de votre part, juste votre silence et votre mépris. Y compris d'ailleurs pendant quatre heures lors du dernier conseil municipal. Vous n'avez pas refusé de discuter, seulement de nous rencontrer...

Cependant merci d'avoir fait un vrai choix : celui de ne pas appeler la police pour nous déloger... cette fois-ci.

Mais voter un budget dans la précipitation et le bruit sans que vos propositions et les prises de parole éventuelles des élus soit audibles et appeler à la démission d'une élue simplement car son point de vue n'est pas le vôtre, décidément *« on n'a pas la même vision de la vie démocratique »*.

« Et sur le fond du problème. »

Là, justement, on touche le fond :

« Je pense que beaucoup de gens font une confusion entre les réfugiés politiques et les migrants économiques. Pour les réfugiés syriens, qui quittent leur pays dans les conditions qu'on sait, on a fait des propositions. Leurs vies sont menacées, c'est notre devoir de les accueillir, et on est prêt à le faire à Brest. Pour les réfugiés économiques, c'est différent. Nous assistons à des arrivées régulières d'Albanais, menés par des réseaux mafieux qui leur font miroiter la lune ! Bien sûr qu'on a de l'empathie pour ces gens dans la détresse... Mais leur ouvrir grand nos portes, ce serait faire un appel d'air. Non, on ne peut pas héberger tout le monde. »

Vous dites « *que beaucoup de gens font une confusion entre les réfugiés politiques et les migrants économiques* ». Il semblerait que vous soyez vous-même en pleine confusion puisque vous parlez juste après de « *réfugiés économiques* ». Que connaissez vous des raisons qui ont poussées ces personnes à l'exil ? Puis : « *ouvrir grands nos portes ce serait faire un appel d'air* » : l'air qui se dégage de ces propos est plus que nauséabond. Enfin : « *on ne peut pas héberger tout le monde* ». Ah bon ? Pourtant l'**article 511-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles** précise bien que « **toute personne sans ressources et âgée de plus de 16 ans doit recevoir de la commune, dans laquelle elle se trouve, un abri** ».

Nous, nous ne confondons rien M. Cuillandre. Nous parlons simplement de personnes dont les droits fondamentaux sont bafoués.

Nous vous renvoyons à votre conscience et à la déclaration universelle des droits de l'homme :

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

A bientôt,

ZERO PERSONNE A LA RUE !
